

## Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 9 mars 2011.

L'an deux mil onze, le 9 mars, à 20 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Unverre - Salle des Fêtes - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie de leur présence les membres du Conseil communautaire, les représentants de la presse ainsi que le public.

Il fait part des excuses de Madame la Sous-préfète, de Monsieur le Trésorier et des élus absents, retenus par d'autres obligations.

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2011, sont approuvés (sans observation).

Le Conseil Communautaire donne son accord aux additifs suivants, à l'ordre du jour :

- Dispositif Perche-Ambition : propositions de subventions à trois entreprises
- Multi-accueil Le Chalet : modifications mineures au règlement de fonctionnement
- Relais Assistantes Maternelles : ouverture des permanences de Luigny et de Montigny-le-Chartif
- Groupe scolaire d'Unverre. Marché de travaux : appel d'offres.

### I - Finances

#### Comptes administratifs exercice 2010.

##### 1 – Comptes administratifs

Monsieur Philippe MASSON, Vice-président délégué aux Finances, expose à l'Assemblée intercommunale les conditions d'exécution des budgets (principal et annexes) de l'exercice 2010.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON, et en avoir délibéré, (Monsieur le Président ayant quitté la séance et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur André BRAULT - maire de DAMPIERRE-SOUS-BROU - conformément à l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales), le Conseil Communautaire, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte les comptes administratifs 2010, lesquels se résument ainsi :

##### Compte administratif : budget principal – exercice 2010.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	4 006 897.65	Recettes	1 391 375.52
Dépenses	3 880 777.13	Dépenses	1 336 784.77
Excédent 2010	126 120.52	Excédent 2010	54 590.75
Excédent cumulé (report excédent 2009)	282 032.90	Excédent cumulé (report déficit 2009)	29 911.00

##### Compte administratif – budget annexe « Parc d'activités Villoiseau 1<sup>ère</sup> tranche » - exercice 2010.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	29 407.71	Dépenses	56 896.71
Recettes	29 407.71	Recettes	204 367.71
Résultat 2010	0.00	Excédent 2010	147 471.00
Excédent cumulé (excédent 2009 reporté)	27 488.83	Déficit cumulé (excédent 2009 reporté)	27 488.14

Compte administratif – budget annexes « Parc d'activités Villoseau 2<sup>e</sup> tranche » - exercice 2011.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	553 877.38	Dépenses	736 649.38
Recettes	553 877.38	Recettes	530 864.87
Résultat 2010	0.00	Déficit 2010	205 784.51
		Excédent cumulé (excédent 2009 reporté : 230 147.86 €)	24 363.35

Compte administratif – « Parc d'activités La Croix-Verte » - exercice 2010.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	102 661.16	Dépenses	250 387.16
Recettes	102 661.16	Recettes	91 946.90
Résultat 2010	0.00	Déficit 2010	158 440.26
Excédent cumulé (excédent 2009 reporté : 54 114.36 €)	54 114.36	Déficit cumulé (excédent 2009 reporté : 117 910.91 €)	40 529.35

Compte administratif – budget annexe SPANC – exercice 2010.

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	22 404.84	Dépenses	0.00
Recettes	26 010.90	Recettes	0.00
Excédent 2010	3 606.06	Résultat 2010	0.00

**Comptes de gestion. Exercice 2010**

Monsieur Philippe MASSON, Vice-président délégué aux Finances, commente les comptes de gestion 2010, documents comptables élaborés par le Receveur municipal.

Après avoir constaté que les comptes de gestion 2010 sont conformes aux comptes administratifs du même exercice,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et celui de tous les montants des mandats de paiement ordonnancés ; qu'il a passé les opérations d'ordre dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Considérant que les résultats, tant en final que dans les sections correspondantes, ne se trouvent différenciés,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 (budget principal et budgets annexes), en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, par un vote des membres présents et représentés, adopte les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur municipal, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes pour le même exercice.

**Budgets 2011**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe MASSON, Vice-président délégué aux Finances, qui présente et commente à l'Assemblée les propositions budgétaires des budgets de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte, à l'unanimité, les budgets de l'exercice 2011, présentés comme suit :

**1 - budget principal – exercice 2011. :**

Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 4 327 164.00 €

Investissement équilibré en dépenses et recettes à 2 546 848.00 €

## **2 – budget annexe « Parc d'activités Villoiseau 1<sup>ère</sup> tranche » - exercice 2011.**

Fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à 934 330.00 €

Investissement équilibré en recettes et en dépenses à 961 819.00 €

## **3 – budget annexe « Parc d'activités Villoiseau 2<sup>e</sup> tranche » - exercice 2011.**

Fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à 956 189.00 €

Investissement équilibré en recettes et en dépenses à 980 553.00 €

## **4 - budget annexe « Parc d'activités La Croix-Verte » – exercice 2011.**

Fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à 627 079.00 €

Investissement équilibré en recettes et en dépenses à 654 023.00 €

## **5 - Budget annexe « SPANC » – exercice 2011.**

Fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à 90 000.00 €

Investissement équilibré en recettes et en dépenses à 5000.00 €

## **II - Commission d'appel d'offres : réunion du 16 février 2011**

Monsieur le Président informe l'Assemblée du résultat de la réunion de la C.A.O. de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

### **1 - Diagnostic Assainissement non collectif : choix du prestataire**

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 12 janvier 2011, a approuvé le lancement d'une consultation simplifiée vers les bureaux d'études compétents.

En réponse à la dite consultation, 3 candidats : VEOLIA ; QUALIPRO ; SAUR ont fait parvenir une offre à la C.D.C.. Après avoir étudié leur proposition, la C.A.O. a retenu la candidature de la société SAUR.

### **2 – Construction et réhabilitation de locaux scolaires à Unverre**

Avenant n° 1, ayant pour objet, conformément à l'acte d'engagement, de rajuster les honoraires de Monsieur PICHOT, architecte, au nouveau montant des travaux.

Avant d'émettre un avis, la C.A.O. a sollicité un additif au dit avenant.

Vu l'additif proposé par Monsieur PICHOT (« si l'assiette des travaux, à l'issue de la passation des marchés de travaux, s'avérait inférieure à l'assiette des travaux arrêtée à la phase APD, la rémunération de la maîtrise d'œuvre pourrait être réétudiée à la baisse. Un nouvel avenant sera alors rédigé.

Les membres de la Commission d'Appel d'offres donnent un avis favorable à la demande d'avenant modifié par additif.

Le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, les choix et avis de la Commission d'appel d'offres.

## **III – Assainissement : redevances**

### **1 - Diagnostic assainissement : redevance**

Dans le cadre des obligations de diagnostic lors de la vente d'immeubles non desservis par l'assainissement collectif, la Communauté de Communes du Perche-Gouet a confié la réalisation de cette prestation à la société SAUR (le coût sera répercuté aux usagers par le biais d'une redevance).

Cette redevance est fixé à 132.70 € HT, majoré de la T.V.A au taux en vigueur au jour de l'opération ; le déplacement du technicien sera facturé 30.30 € HT, en cas d'absence de l'usager, alors qu'un rendez-vous a été fixé.

### **2 - Vidanges groupées : redevance**

Afin de simplifier les opérations comptables sur la prestation proposée aux usagers, un nouveau montant de la redevance est fixé : 132.70 € HT, par fosse (4 m3 maximum), majoré de 28.44 € HT par m3 supplémentaire.

Accord, à l'unanimité, du Conseil Communautaire.

## **IV – Culture et Tourisme**

### **1 - Ecole Intercommunale de Musique : création de postes à durée déterminée.**

Monsieur BOUTHIER, Vice-président, informe le Conseil Communautaire qu'il y a lieu de délibérer sur la création de postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique, à durée déterminée et à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole Intercommunale de Musique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la création des postes nécessaires au bon fonctionnement de l'Ecole Intercommunale de Musique :

- 5 postes : instrument « percussion-batterie » à 3,30/20<sup>e</sup>, 4/20<sup>e</sup>, 4,30/20<sup>e</sup>, 5/20<sup>e</sup>, 5.30/20<sup>e</sup>
- 5 postes : instrument « cuivre » à 3,30/20<sup>e</sup>, 4/20<sup>e</sup>, 4,30/20<sup>e</sup>, 5/20<sup>e</sup>, 5.30/20<sup>e</sup>
- 5 postes : instrument « saxophone et atelier Jazz » à 5,30/20<sup>e</sup>, 6/20<sup>e</sup>, 6,30/20<sup>e</sup>, 7/20<sup>e</sup>, 7.30/20<sup>e</sup>
- 6 postes : instrument « guitare » à 2,30/20<sup>e</sup> ; 3/20<sup>e</sup> ; 3,30/20<sup>e</sup> ; 6,30/20<sup>e</sup> ; 7/20<sup>e</sup> ; 7,30/20<sup>e</sup>
- 1 poste : direction de la chorale de l'Ecole de Musique à 2/20<sup>e</sup>

Les postes seront pourvus, à compter du 15 septembre 2011 au 4 juillet 2012, en fonction des effectifs inscrits.

## **V - Services aux Personnes et à la Famille**

### **1 - Accueils de loisirs intercommunaux**

Madame Claudette PROVOT, Vice-présidente déléguée aux Services à la Personne et à la Famille informe l'Assemblée du fonctionnement des Accueils de loisirs : dates, horaires, procédure d'inscription et tarifs 2011.

#### **Accueils de loisirs : printemps 2011.**

##### Dates d'ouverture :

Accueil de loisirs d'Unverre : du 18 au 29 avril 2011, de 7 heures 30 à 18 heures.

Accueil de loisirs de La Bazoches-Gouet du 18 au 22 avril 2011, de 8 heures à 18 heures 30.

Accueil de loisirs « Brou Juniors » du 26 au 29 avril 2011, de 8 heures à 18 heures.

Les dossiers d'inscriptions seront disponibles dès le 4 avril 2011, à la CDC et dans les mairies des communes membres.

#### **Accueils de loisirs : été 2011.**

##### Dates d'ouverture :

Accueil de loisirs d'Unverre : du 4 au 29 juillet 2011, de 7 heures 30 à 18 heures.

Accueil de loisirs de La Bazoches-Gouet : du 4 au 29 juillet 2011, de 8 heures à 18 heures.

Accueil de loisirs « Brou Enfants » : du 4 juillet au 5 août 2011, de 7 heures 30 à 18 heures.

Accueil de loisirs « Brou Juniors » : du 4 juillet au 5 août 2011, de 8 heures à 18 heures.

Les dossiers d'inscriptions seront disponibles à la CDC et dans les mairies des communes membres (date précisée ultérieurement).

#### **Tarif 2011 (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011)**

Revenus nets mensuels du foyer	Tarifs 2010	Tarifs 2010 Famille hors C.D.C.	Tarifs 2011 Familles CDC	Tarifs 2011 Familles hors CDC
• jusqu'à 1 100 €	6.20	10,35	<b>6.30</b>	<b>10.55</b>
• de 1 101 € à 1 400 €	7.25	11,35	<b>7.40</b>	<b>11.55</b>
• de 1 401 € à 1 700 €	8.25	12,45	<b>8.40</b>	<b>12.70</b>
• de 1 701 € à 2 000 €	9.35	13,45	<b>9.55</b>	<b>13.70</b>
• de 2 001 € à 2 300 €	10.35	14,50	<b>10.55</b>	<b>14.80</b>
• plus de 2 300 €	11.35	15,50	<b>11.55</b>	<b>15.80</b>

Réduction de 20% pour le second enfant, le troisième enfant.... fréquentant également l'Accueil de Loisirs.

Le prix de la journée comprend le repas, le goûter, et les diverses activités.

1 - Sortie exceptionnelle : 3,70 € par jour (transport compris)

2 - Mini-camp : 5,50 € par nuit (transport, activités, dîner et petit déjeuner compris)

3 - Transport (enfants de Yèvres et de Brou vers l'Accueil de Brou « Enfants ») : 1.10 € par jour et par enfant (montant forfaitaire pour la journée).

Tarif supplémentaire pour la veillée des jeunes à l'Accueil Loisirs Brou : 2,50 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, les dates, horaires, procédure d'inscription et tarifs (1 abstention) des accueils de loisirs intercommunaux qui seront mis en place dès le 8 avril 2011 pour les vacances de printemps 2011, et dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour les vacances d'été 2011.

## **2 - Création de 26 postes d'adjoints d'animation 2<sup>e</sup> classe à durée déterminée et d'un poste d'animateur territorial.**

**Considérant** que l'organisation des Accueils de Loisirs d'été de La Bazoche-Gouet, de Brou et d'Unverre nécessite le recrutement de vingt-six adjoints d'animation de 2<sup>e</sup> classe, chargés de l'animation et de l'encadrement des enfants et des adolescents sous la responsabilité des Directeurs,

**Considérant** que l'organisation et le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs « Brou Juniors » nécessite le recrutement d'un animateur territorial (fonction de directeur/trice),

**Considérant** que les Accueils de Loisirs d'été, organisés par la Communauté de Communes, se dérouleront du 4 juillet au 5 août 2011.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu Madame Claudette PROVOT, à l'unanimité,

- décide la création de 26 postes d'adjoints d'animation 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- décide la création d'un poste d'animateur territorial à temps complet

## **4 - Enfance-Jeunesse. Manifestation OLYMPERCHE.**

Madame Claudette PROVOT, informe l'Assemblée de la reconduction souhaitée de la journée « Inter Accueils de Loisirs » (OLYMPERCHE) initiée en 2010 par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de « La Rouge », en relation avec la Communauté de Communes du Perche.

La manifestation se déroulera sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Perche-Gouet le mercredi 22 juin 2011, de 9 heures à 18 heures, à l'accueil de loisirs sis à Brou, route des Moulins.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet « OLYMPERCHE ».

## **VI - SEGILOG. Reconduction du contrat.**

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Communauté de Communes du Perche-Gouet arrive à échéance.

Son renouvellement, pour 3 ans est proposé aux membres du Conseil Communautaire, pour un montant total de 5 913.00 € HT, soit un montant annuel de 2 190.00 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services (SEGILOG), pour une durée de 3 ans.

## **VII - Gestion du personnel**

Le Conseil Communautaire donne un accord de principe à l'adhésion de la Communauté de Communes au « contrat d'assurance groupe » remis en concurrence par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial d'Eure-et-Loir.

La Communauté de Communes gardera la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion au contrat si les conditions obtenues ne convenaient pas.

## **VIII – Environnement - Substitution de la Communauté de Communes du Perche-Gouet au sein de Syndicats Intercommunaux.**

La Communauté de Communes du Perche-Gouet s'est dotée de la compétence optionnelle « Gestion des eaux superficielles du Bassin du Loir et de ses Affluents »,

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes est substituée de plein droit aux communes membres au sein des Syndicats suivants :

- Syndicat Mixte Intercommunal de la Vallée du Loir (Mézières-au-Perche) ;
- Syndicat Intercommunal du Pays d'Authon du Perche – Brou pour l'Aménagement et l'Entretien des Emissaires et de la Voirie (Brou, Bullou, Chapelle-Royale, Dampierre-sous-Brou, Gohory, La Bazoche-Gouet, Les Autels-Villevillon, Luigny, Mézières-au-Perche, Mottereau, Moulhard, Unverre et Yèvres) ;
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Secteur Rural de Brou (Brou, Chapelle-Royale, Dampierre-sous-Brou, Gohory, La Bazoche-Gouet, Les Autels-Villevillon, Moulhard, Unverre et Yèvres).

La Communauté de Communes du Perche-Gouet siègera, en lieu et place des communes précitées, au Comité Syndical de chaque syndicat, et sera représentée par un nombre de délégués égal à celui dont disposaient les communes isolément. Accord du Conseil Communautaire.

### Additifs

#### **Développement Economique – Dispositif « Perche-Ambition »**

Monsieur MALZERT, Vice-président délégué au Développement Economique, informe l'Assemblée que lors de sa réunion du 17 février 2011, dans les locaux du Pays Perche, à La Loupe, les membres du Comité de Pilotage ont étudiés trois dossiers de demande de subvention présentés par la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Un avis favorable ayant été émis, le Conseil Communautaire, sollicité, approuve à la majorité (une voix contre), le montant des subventions proposées.

#### **Petite-Enfance. Ouverture du R.A.M. à Luigny et Montigny-le-Chartif.**

Madame Claudette PROVOT, informe l'Assemblée de l'ouverture des permanences du Relais Assistantes Maternelles sur les territoires des communes de Luigny et de Montigny-le-Chartif.

#### A savoir.

Luigny : à compter du vendredi 25 mars 2011 (les semaines paires), de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures

Montigny-le-Chartif : à compter du mardi 22 mars 2011 (les semaines impaires), de 9 heures à 11 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

Madame PROVOT sollicite une mise à disposition du personnel communal, par convention, dans le cadre de l'entretien des locaux dédiés à la permanence du R.A.M.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte et donne son accord à l'ouverture des permanences du R.A.M. à Luigny et à Montigny-le-Chartif, approuve la demande de mise à disposition du personnel communal des communes précitées.

#### **Petite Enfance. Multi-accueil Le Chalet : règlement de fonctionnement.**

Madame Claudette PROVOT, informe l'Assemblée de la nécessité de procéder à des modifications mineures au règlement de fonctionnement du Multi-accueil Intercommunal « Le Chalet », sis à Brou.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les modifications mineures apportées à la rédaction initiale du règlement de fonctionnement du Multi-accueil Le Chalet.

#### **Projet de construction et de réhabilitation de locaux scolaires intercommunaux, sis à Unverre.**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet cité en objet, et sollicite son accord pour lancer l'appel à concurrence – marché de travaux - dans un délai aussi bref que possible.

Ce marché sera passé selon une procédure adaptée (MAPA).

Le Conseil Communautaire, donne son accord à la publication de l'appel à concurrence dans le cadre d'un marché passé selon une procédure adaptée.